

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street, 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

4 décembre 2024.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 4 décembre 2024, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 4 décembre, la Société a annoncé les résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire pour la propriété Bégin-Lamarche.

Rubrique 5.1 Description circonstanciée du changement important

Voir le communiqué de presse joint à l'annexe « A ».

Rubrique 5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz, Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657
Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la déclaration

9 décembre 2024.

Annexe « A »

First Phosphate annonce les résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire pour la propriété Bégin-Lamarche dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec – 4 décembre 2024 – First Phosphate Corp. (« **First Phosphate** » ou la « Société ») (CSE:PHOS) (OTCQB: FRSPF) (FSE:KDO) annonce des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire (**ÉÉP**) concernant sa propriété Bégin-Lamarche (la « **propriété** » ou le « **projet** »), située à 75 km au nord-ouest de Saguenay, au Québec, Canada.

Ces résultats confirment la viabilité potentielle du développement de cette propriété par exploitation à ciel ouvert, visant principalement la production de concentré de phosphate et la récupération secondaire de magnétite.

Faits saillants (sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sur la base d'une participation de 100 % dans le projet) :

- Le projet produirait une moyenne annuelle de 900 000 tonnes de concentré de phosphate enrichi d'une teneur en P₂O₅ de 40 % et 380 000 tonnes de magnétite d'une teneur en Fe₂O₃ de 92 %, sur une durée de vie de la mine de 23 ans.
- Le projet génère un taux de rendement interne (TRI) avant impôt de 37,1 % et une valeur actuelle nette (VAN) avant impôt de 2,1 G\$, avec un taux d'actualisation de 8 %, un prix moyen du phosphate sur trois ans environ, majoré d'une prime de pureté et d'une source d'approvisionnement sûre potentielle, et un prix moyen de la magnétite sur deux ans, majoré d'une prime de pureté.
- Le projet génère un taux de rendement interne (TRI) après impôt de 33,3 % et une valeur actuelle nette (VAN) après impôt de 1,59 G\$ à un taux d'actualisation de 8 %.
- Le projet générerait un flux de trésorerie après impôt de 700 millions de dollars au cours des années 1 à 3, soit une période de récupération de 2,9 ans à partir du début de la production. Le flux de trésorerie avant impôt pour les années 1 à 3 est de 783 millions de dollars, soit une période de récupération de 2,6 ans.
- Le projet bénéficie d'une route provinciale pavée adjacente et d'une ligne électrique à proximité, ainsi que du port en eau profonde de Saguenay, accessible toute l'année et situé à environ 85 km de distance par la route. Les investissements initiaux pour le projet sont limités à 675 millions de dollars.
- L'ÉÉP a utilisé des ressources minérales indiquées et présumées dans ses calculs.
- Le projet ne fait l'objet d'aucune redevance ni d'aucun flux de financement en suspens.

« Nous sommes ravis des résultats et de l'achèvement en temps opportun de cette ÉÉP. Les infrastructures locales existantes permettent de réduire nos coûts d'investissement et de maintenir une économie de mine robuste, » a commenté le PDG, John Passalacqua. « First Phosphate prévoit finaliser sous peu son étude de préfaisabilité interne et avancer vers une étude de faisabilité. »

RÉSUMÉ FINANCIER DU MODÈLE DE BASE DE L'ÉÉP (tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire, et sont présentés sur la base d'une participation de 100 %) :

Valeur actuelle nette avant impôt (taux d'actualisation de 8 %)	2,1 G\$
Valeur actuelle nette après impôt (8 %)	1,59 G\$
Taux de rendement interne avant impôt	37,1%
Taux de rendement interne après impôt	33,0%
Période de récupération après impôt	2,9 ans
Capital de pré-production	675 M\$
Capital de maintien	317 M\$
Durée de vie de la mine	23 ans
Capacité de l'usine de traitement	18 000 t _{pj}
Prix des concentrés	
Phosphate (40 % P ₂ O ₅)	350 \$/t USD
Magnétite (92% Fe)	168 \$/t USD
Taux de change \$CAD:\$USD	1,37 (0.73)

RÉSUMÉ TECHNIQUE DE L'ÉÉP

Durée de vie de la mine	23 ans
Tonnage du plan de mine	150,5 millions de tonnes
Teneur d'alimentation de l'usine de traitement	
P ₂ O ₅	5,76%
Fe ₂ O ₃	10,32%
Ratio d'extraction (stérile: alimentation de l'usine de traitement)	1,5:1
Coût d'exploitation (par tonne d'alimentation de l'usine de traitement)	28,31\$

Estimation ⁽¹⁻⁴⁾ de la ressource minérale limitée par la fosse à une teneur de coupure de 2,5% P ₂ O ₅								
Catégorie	Zone	Tonnes (M)	P ₂ O ₅ (%)	P ₂ O ₅ (kt)	Fe ₂ O ₃ (%)	Fe ₂ O ₃ (Mt)	TiO ₂ (%)	TiO ₂ (kt)
Indiquée	Montagne	9,3	8,19	758	9,95	0,9	3,23	299
	Nord	32,2	6,00	1 934	10,91	3,5	3,33	1 073
	Total	41,5	6,49	2 692	10,69	4,4	3,31	1 372
Présumée	Montagne	6,8	8,57	584	10,34	0,7	3,68	251
	Nord	44,3	6,98	3 090	11,14	50	3,26	1 442
	Sud	162,9	5,63	9 177	10,85	17,6	3,73	6 080
	Total	214,0	6,01	12 851	10,89	23,3	3,63	7 773

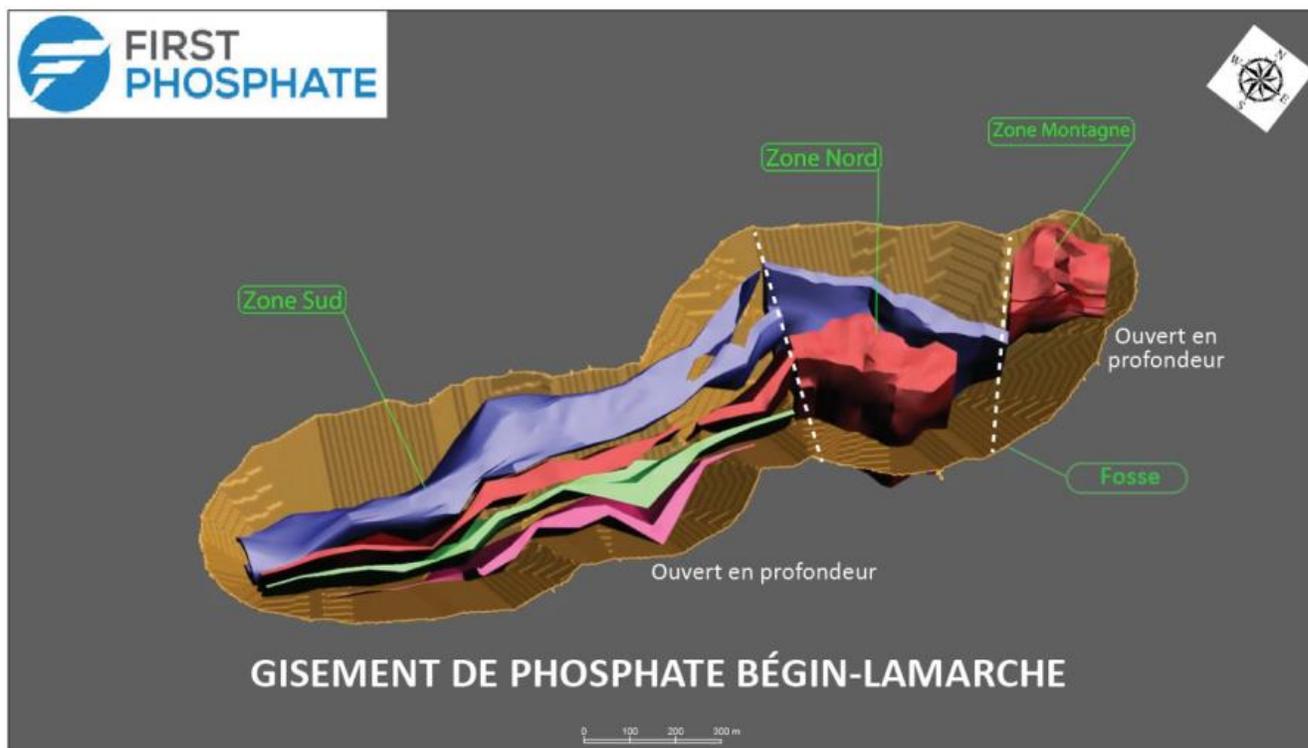
Note: P₂O₅ = phosphorus pentoxide, Fe₂O₃ = iron oxide/ferric oxide, TiO₂ = titanium dioxide.

1.

1. Les ressources minérales, qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas de viabilité économique démontrée.
2. L'estimation des ressources minérales pourrait être affectée de manière significative par des problèmes environnementaux, de permis, juridiques, de titres, de fiscalité, socio-politiques, de

commercialisation ou autres.

3. La ressource minérale présumée dans cette estimation a un niveau de confiance inférieur à celui appliqué à une ressource minérale indiquée et ne doit pas être convertie en réserve minérale. Il est raisonnablement attendu que la majorité de la ressource minérale présumée puisse être convertie en ressource minérale indiquée avec une exploration continue.
4. Les ressources minérales dans ce communiqué de presse ont été estimées en utilisant les normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), définitions des ressources et des réserves minérales (2014) et les directives de meilleures pratiques (2019) préparées par le comité permanent des définitions de réserves de l'ICM et adoptées par le conseil de l'ICM.



Le plan d'exploitation minière fait appel à des méthodes conventionnelles d'exploitation à ciel ouvert par camions et pelles utilisant des camions de transport d'une capacité de 90 tonnes et des pelles équipées de godets de 10 mètres cubes. La mine à ciel ouvert sera exploitée sur une période de 22 années de production et six mois de pré-découpage. La minéralisation à faible teneur stockée pendant la durée de vie de la mine sera traitée pendant une année de production supplémentaire. Les matériaux minéralisés seront transportés par camions jusqu'à l'usine de traitement située à proximité, et les stériles seront stockés dans une installation située à environ 800 mètres au sud-est de la mine à ciel ouvert. Il est prévu de remblayer la mine à ciel ouvert avec 61 Mt de stériles, ce qui réduira la quantité à stocker en surface et conduira à des mesures de restauration proactives. L'exploitation minière sera menée à un rythme initial de 15 millions de tonnes totales par an (Mtpa) et atteindra un pic de 28 Mtpa en fonction de l'alimentation de l'usine de traitement et des besoins d'enlèvement des stériles.

L'alimentation de l'usine de traitement est contenue dans un sous-ensemble optimisé des ressources minérales présentées dans le tableau ci-dessus. La mine à ciel ouvert contient 150,5 Mt d'alimentation de l'usine de traitement (y compris les facteurs de dilution et de perte de l'exploitation minière) dont la teneur moyenne est de 5,76 % de P₂O₅ et de 10,32 % de Fe₂O₃. L'alimentation de l'usine de traitement est associée à 219 Mt de stériles et de morts-terrains, ce qui donne un ratio de découpage de 1,5:1 pour l'ensemble de la durée de vie de la mine. Il est à noter que toutes les ressources minérales envisagées pour l'exploitation minière sont classées dans les catégories indiquées et présumées.

Des essais métallurgiques approfondis ont été réalisés par SGS, dans la ville de Québec. Ces essais ont montré

que les taux de récupération du phosphate et de la magnétite étaient raisonnablement élevés et relativement constants. Les tests les plus récents se sont concentrés sur la stabilité du circuit et la maximisation de la récupération du concentré. Les éléments potentiellement préoccupants dans les exploitations traditionnelles de phosphate basées sur des gisements de phosphate sédimentaire utilisés pour les engrais ne posent pas de problème puisque les ressources minérales de Bégin-Lamarche sont basées sur un gisement de roche ignée propre. De plus, la faible teneur en soufre suggère que les résidus ne créeraient pas de risque environnemental lié à la production d'acide ou à la lixiviation des métaux. Enfin, la gestion des résidus en pile sèche et des stériles est conçue pour la fermeture et l'élimination des risques de drainage acide ou de lixiviation des métaux.

Capital initial (\$M CAD)

Pré-décapage	6 \$
Usine de traitement et bâtiments	262 \$
Équipement de minage (Location)	23 \$
Installation de gestion des résidus	29 \$
Coûts indirects, IAGC et du propriétaire	154 \$
Infrastructure du site	89 \$
Contingences	112 \$
Total capital initial	675 \$

Capital de maintien VLM (\$M CAD)

Exploitation minière	100 \$
Usine de traitement	63 \$
Installation de gestion des résidus	39 \$
Infrastructure du site	45 \$
IAGC	4 \$
Remise en état du site	16 \$
Contingences	50 \$
Total du capital de maintien	317 \$

Coûts d'exploitation VLM (\$M CAD par tonne)

Coût d'exploitation minière par tonne de matériaux extraits(stériles et minéral)	2,73 \$
Coût d'exploitation par tonne d'alimentation de l'usine de traitement	6,71 \$
Coût de traitement par tonne d'alimentation	12,56 \$
Frais généraux et administratifs par tonne d'alimentation de l'usine de traitement	1,28 \$
Gestion des résidus et de l'eau	3,45 \$
Manutention et transport des concentrés	4,31 \$
Coût total par tonne d'alimentation de l'usine de	28,31\$

Le site du projet se trouve sur les terres ancestrales de la Première nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, qui confère certains droits aux peuples autochtones de la région. First Phosphate reconnaît les droits traditionnels des populations indigènes et l'exercice des droits issus des traités afin de préserver leur identité culturelle et leurs coutumes. Un accord formel de collaboration avec la Première nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été signé le 9 avril 2024. Il prévoit la possibilité pour la Première nation de participer financièrement à l'activité minière et à d'autres installations connexes en aval qui seront développées par First Phosphate.

Personnes qualifiées

Les informations scientifiques et techniques relatives à First Phosphate incluses dans ce communiqué de presse ont été revues et approuvées par Gilles Laverdière, géo., chef géologue pour First Phosphate et M. Eugene Puritch, P.Eng, FEC, CET, président de P&E Mining Consultants Inc. MM. Laverdière et Puritch sont des personnes qualifiées en vertu de l'instrument national 43-101 sur la divulgation des projets miniers. M. Puritch est indépendant de First Phosphate.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances qu'elle développe activement dans la région du Saguenay–Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos de P&E Mining Consultants Inc.

P&E a été créée en 2004 et fournit des rapports de conseil en géologie et en ingénierie minière, des rapports techniques d'estimation des ressources minérales, des évaluations économiques préliminaires et des études de préfaisabilité. P&E est affiliée à d'importantes sociétés de conseil basées à Toronto dans le cadre d'une coentreprise pour les études de faisabilité. L'expérience de P&E couvre plus de 450 rapports techniques NI 43-101, y compris l'estimation des ressources minérales NI 43-101 de First Phosphate à Bégin-Lamarche, qui a été achevée en octobre 2024.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz

Chef des finances

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: <http://www.firstphosphate.com>

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas

nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les suivantes : les activités d'exploration et de production prévues par la société ; les propriétés et la composition de tout phosphate extrait ; les plans d'intégration verticale de la société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines ; le calcul des ressources minérales du projet et la possibilité d'une éventuelle extraction économique des minéraux du projet ; le profil de production annuel projeté à partir des opérations ; les coûts de maintien de la durée de vie de la mine ; le débit de l'usine de traitement et les teneurs moyennes ; les prévisions économiques du projet, y compris les ventes totales, les primes, les marges, les taxes, la production annuelle moyenne ; la valeur actuelle nette du projet ; le taux de rendement interne du projet ; la période de récupération du projet, le flux de trésorerie disponible annuel moyen, les coûts unitaires de la durée de vie de la mine, la durée de vie prévue de la mine, le capital initial total et les coûts d'investissement de maintien ; et la conception du projet, y compris l'emplacement de l'installation de gestion des résidus, de l'usine de traitement, de la zone d'infrastructure, des zones de stockage, des plans de remise en état et des plans d'exploitation minière et de transport proposés.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, qui peuvent s'avérer incorrectes, y compris, mais sans s'y limiter, les diverses hypothèses énoncées dans le présent document et dans le dossier d'information publique de la société, y compris le prospectus de base simplifié daté du 5 juin 2024, ainsi que : l'absence de perturbations importantes affectant les activités de la Société ou l'impossibilité d'accéder aux intrants nécessaires au projet ; l'obtention des permis et le développement du projet conformément aux attentes de la Société ; l'exactitude des estimations actuelles des ressources minérales de la Société et les résultats des essais métallurgiques ; certaines hypothèses de prix pour le P2O5 et le Fe2O3 ; l'inflation et les prix des intrants du projet correspondant approximativement aux niveaux prévus ; et les relations de la Société avec la Première nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et d'autres parties indigènes correspondant aux attentes de la Société.

Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière. Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société daté du 23 octobre 2024 et du rapport annuel sur 20-F daté du 8 juillet 2024, qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que l'entreprise ait tenté d'identifier les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les actions, les événements ou les résultats réels et ceux indiqués dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou envisagés. La société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certaines déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent également constituer des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Une perspective financière implique des déclarations sur les performances financières, la situation financière ou les flux de trésorerie prospectifs de la société et est basée sur et soumise aux hypothèses concernant les conditions économiques et les plans d'action futurs et les facteurs de risque liés à cette perspective financière mentionnés dans le présent communiqué de presse. Ces hypothèses sont basées sur l'évaluation par la direction des informations pertinentes actuellement disponibles, et toute perspective financière incluse dans ce communiqué de presse est fournie dans le but d'aider les lecteurs à comprendre les attentes et les plans actuels de la société pour l'avenir. Les lecteurs sont avertis que la confiance dans les perspectives financières peut ne pas être appropriée à d'autres fins ou dans d'autres circonstances et que les facteurs de risque décrits ci-dessus, ou tout autre facteur, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement des perspectives financières. Les résultats réels des opérations de la société seront probablement différents des montants indiqués dans les perspectives financières et ces écarts peuvent être importants.